CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DE KARATÉ DES JEUX PANAMÉRICAINS JUNIORS 2021

(PROCÉDURE DE NOMINATION INTERNE)

KARATE CANADA

18 MAI 2021

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DE KARATÉ DES JEUX PANAMÉRICAINS JUNIORS 2021

(PROCÉDURE INTERNE DE NOMINATION)

Table des matières :

I. INTRODUCTION
- 1.1 Objet
- 1.2 Objectifs
- 1.3 Taille de l'équipe

II. POUVOIR DÉCISIONNEL
- 2.1 Élaboration et approbation de la PIN
- 2.2 Application de la PIN
- 2.3 Pouvoir décisionnel sur place pendant les Jeux

III. CRITÈRES DE L'ORGANISATION SPORTIVE PANAMÉRICAINE (PASO)

IV. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES
- 4.1 Considérations générales
- 4.2 Exigences relatives à l'âge
- 4.3 Statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale junior du Canada
- 4.4 Code vestimentaire et équipement

V. CRITÈRES DE SÉLECTION
- 5.1 Critères et processus de sélection des athlètes
  - 5.1.1 Système de qualification de la PASO
  - 5.1.2 Sélection de l'athlète
  - 5.1.3 Période de qualification
- 5.2 Substituts
- 5.3 Préparation à la performance
  - 5.3.1 Maintien du poids
- 5.4 Renvoi d'un athlète sélectionné
  - 5.4.1 Pouvoir décisionnel sur place quant au renvoi d'un athlète de l'équipe

VI. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS
- 6.1 Confirmation des places de quota au COC et à KC par la WKF
- 6.2 Nominations au COC et dévoilement de l'équipe
- 6.3 Réattribution des places de quota inutilisées

VII. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

VIII. APPELS

IX. PUBLICATION

X. SÉLECTION DU PERSONNEL
10.1 Chef(s) d'équipe
10.2 Entraîneur(s)

XI. DATES IMPORTANTES

XII. FINANCEMENT

XIII. CONTACT

I. INTRODUCTION

La présente procédure interne de nomination a été rédigée dans le contexte de la pandémie mondiale sans précédent de COVID-19 (maladie à coronavirus), qui a nécessité l'annulation ou le report d'événements sportifs nationaux et internationaux. Karaté Canada suit attentivement l'évolution de la pandémie de coronavirus aux niveaux mondial et national et sélectionne des athlètes pour représenter le Canada à des compétitions internationales. Sauf indication contraire en raison de circonstances exceptionnelles et imprévues liées aux répercussions du coronavirus, Karaté Canada respectera ces critères de sélection publiés tels que rédigés.

Cependant, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter la modification de ces critères de sélection. Toute modification sera apportée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de développements ayant une incidence directe sur les critères de sélection. Dans de telles circonstances, tout changement sera communiqué à toutes les personnes concernées dès que possible.

De plus, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer ces critères de sélection tels que rédigés en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions concernant les nominations, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir décisionnel en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (le cas échéant), et en suivant les objectifs de performance énoncés ainsi que la philosophie et l'approche en matière de sélection comme indiqué aux présentes. S'il est nécessaire de prendre une décision de cette manière, Karaté Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

1.1. Objet

La présente procédure interne de nomination (PIN) décrit le processus de qualification et les procédures de sélection de Karaté Canada pour déterminer les athlètes qui seront sélectionnés pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali en tant que membres de l'équipe de Karaté Canada.

1.2. Objectifs

L'objectif de ces politiques et procédures de sélection est de sélectionner les athlètes pour combler les places de quota d'athlètes mandatées de l'extérieur et attribuées à Karaté Canada (KC) par la Fédération panaméricaine de karaté (PKF) et le Comité olympique canadien (COC).

1.3. Taille de l'équipe

Karaté Canada peut nommer des athlètes au Comité olympique canadien (COC) jusqu'à concurrence du nombre maximum autorisé par les règlements d'inscription des Jeux panaméricains juniors de Cali. La taille de l'équipe est assujettie aux restrictions du COC et aux considérations financières.

Compte tenu des conditions associées à la pandémie mondiale de coronavirus, le COC a attribué à KC quatre places de quota d'athlètes. De plus, l'annulation des tournois de qualification

régionaux et continentaux des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali a obligé la PKF à attribuer des places de quota par pays en fonction des résultats des championnats juniors 2019 de la PKF. KC a, incidemment, obtenu quatre places de quota de la PKF, une place dans chacune des catégories de poids standard de kumité de la Fédération mondiale de karaté (WKF) suivantes :

Hommes U-21
Catégories de poids standard de kumité de la WKF
Plus de 84 kg

Femmes U-21
Catégories de poids standard de kumité de la WKF
Moins de 50 kg
Moins de 55 kg
Moins de 61 kg

II. POUVOIR DÉCISIONNEL :

2.1 Élaboration et approbation de la procédure interne de nomination (PIN)

Le Comité olympique canadien mandate KC d'établir la procédure interne de nomination des athlètes et membres du personnel qui seront nommés au COC pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

Le comité de haute performance de KC est responsable de l'élaboration (et de la recommandation au conseil d'administration de Karaté Canada) du processus et de la procédure de sélection des athlètes qui seront nommés au COC pour les Jeux panaméricains juniors de 2021à Cali.

2.2. Application de la PIN

En consultation avec le directeur exécutif, le directeur de haute performance est responsable d'appliquer de ces procédures approuvées par le conseil d'administration. Toutes les nominations devront être ratifiées par le comité de haute performance.

2.3. Pouvoir décisionnel sur place pendant les Jeux

Sur place aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, le chef d'équipe disposera du pouvoir décisionnel final. Si le chef d'équipe est absent, c'est l'entraîneur-chef de l'équipe nationale junior de kumité (ou son remplaçant désigné) qui disposera de ce pouvoir. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les décisions portant sur le renvoi d'un athlète de l'équipe, la gestion des blessures, etc.

III. CRITÈRES DE L'ORGANISATION SPORTIVE PANAMÉRICAINE (PASO)

Le Système de qualification de l'Organisation sportive panaméricaine (PASO) pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali est disponible à l'adresse suivante : https://www.pkfkarate.com/news/i-junior-pan-american-games-cali-valle-2021-karate-technical-manual/ (disponible en anglais seulement). En cas de divergence, la version originale de la PASO prévaudra. Karaté Canada sera lié par tout changement au Système de qualification ou aux critères d'admissibilité et de sélection.

Cette procédure interne de nomination est fondée sur les règles actuellement connues et comprises de la PASO et sur l'information la plus à jour dont dispose Karaté Canada. Tout changement apporté aux critères et procédures de sélection suite à un changement aux règles et règlements de la PASO sera communiqué aux athlètes concernés dès que possible. Dans un tel cas, Karaté Canada révisera et modifiera cette procédure interne de nomination afin de se conformer aux nouvelles règles ou conditions. Les modifications apportées au présent document seront communiquées directement aux athlètes concernés, en plus d'être affichées sur le site Web de Karaté Canada.

Tous les athlètes qui participent aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali doivent satisfaire aux normes minimales d'admissibilité établies par la PASO, ainsi qu'aux exigences d'admissibilité de Karaté Canada (voir la section IV ci-dessous).

IV. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

4.1 Considérations générales

Pour être admissible à la nomination au Comité olympique canadien en vue de la sélection au sein de l'équipe des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, un(e) athlète doit (au moment de la nomination) :

a) être citoyen(ne) canadien(ne) (conformément à la Règle 41 de la Charte olympique);

b) détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas le ou avant le 30 mars 2022 (les passeports doivent être valides jusqu'à six mois après la conclusion des Jeux);

c) satisfaire à toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la PKF et de la PASO, dont celles relatives à l'âge établies par la PKF pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali (voir l'article 4.2 ci-dessous);

d) avoir signé et soumis l'accord de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation du comité d'organisation, en plus de s'être engagé(e) à s'y conformer, et ce, au plus tard le 1er août 2021;

e) être membre en règle d'un organisme provincial ou territorial de karaté, qui est lui-même une association membre en règle de Karaté Canada.

f) être membre en règle du bassin de l'équipe nationale junior au moment de la sélection (voir l'article 4.3 ci-dessous);

g) n'avoir aucune facture en souffrance auprès de Karaté Canada au moins sept (7) jours avant le départ pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

4.2. Exigences relatives à l'âge :

h) Conformément à la section du Système de qualification de la PASO pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, pour être admissibles à la sélection au sein de l'équipe nationale canadienne des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans et au plus 21 ans au 31 décembre 2021 (athlètes nés entre 2000 et 2003). Au moment de la qualification, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans et au plus 20 ans.
i) Étant donné l'annulation du tournoi de qualification des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, la PKF a fixé la date de qualification au 30 avril 2021.

4.3 Statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale junior du Canada

Pour être admissible à la nomination au Comité olympique canadien en vue d'être sélectionné au sein de l'équipe des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, un(e) athlète doit être membre en règle du bassin de l'équipe nationale junior au moment de la sélection. Cela comprend la signature et le respect en tout temps de l'Accord de l'athlète membre du bassin de l'équipe nationale de Karaté Canada 2021-2022.

Même après leur nomination, les athlètes sélectionnés devront maintenir un statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale junior, et ce, du moment de la nomination jusqu'à la participation aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, inclusivement.

4.4. Code vestimentaire et équipement

Les athlètes nommés pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali devront se conformer aux règles du code vestimentaire de l'équipe de Karaté Canada et du Comité olympique canadien. Cela inclura la Politique sur habillement officiel de compétition de l'équipe et la Politique sur l'habillement officiel de podium / défilé de l'équipe.

Les athlètes nommés pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali pourront uniquement utiliser de l'équipement répondant aux règles et règlements de la PASO et de la WKF.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION

5.1 Critères et processus de sélection des athlètes

5.1.1 Système de qualification de la PASO

Le « Système de qualification » des athlètes pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali est établi par la PFK et la PASO. On peut le consulter à l'adresse suivante : https://www.pkfkarate.com/news/i-junior-pan-american-games-cali-valle-2021-karate-technical-manual/ (disponible en anglais seulement).

5.1.2 Sélection des athlètes

KC sélectionnera l'athlète le (ou la) mieux classé(e) du bassin de l'équipe nationale junior de KC dans chacune des catégories où KC s'est vu attribuer une place ou quota. Les athlètes sélectionnés doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans la section IV ci-dessus et dans le Système de qualification de karaté de la PASO pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, pour être nommés au COC pour la sélection au sein de l'équipe canadienne des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

Le bassin d'athlètes potentiels dans chacune des catégories où KC s'est vu attribuer une place ou quota sera comblé par des athlètes admissibles en fonction de l'âge qui ont manifesté leur intérêt à participer et ont indiqué la catégorie de poids de kumité dans laquelle ils prévoient participer. Ces athlètes conserveront leurs points de classement de KC (dépréciés de 50 %) obtenus avant l'annulation des compétitions en raison de la COVID-19. Le total combiné de points de la division junior et de la division U21 au 10 mai 2021 sera utilisé pour déterminer le classement des athlètes pour combler les places de quota attribuées à KC. En cas d'égalité, seuls les points U21 seront utilisés pour départager les athlètes.

5.1.3 Période de qualification

La période de qualification a été invalidée en raison de la pandémie de COVID-19. La sélection des athlètes pour combler les places de quota du Canada sera déterminée par les points de classement obtenus au cours de la saison de compétition 2019 qui ont été dépréciés de 50 % et reportés.

5.2 Substituts

L'athlète admissible qui est le suivant au classement et qui a manifesté son intérêt comblera la place de quota vacante dans chacune des catégories désignées. Si une place de quota était libre en raison du refus de participer de tous les athlètes admissibles dans cette catégorie, Karaté Canada se réserve le droit de choisir des athlètes d'une catégorie de poids voisine pour combler la place de quota libre en utilisant le processus de sélection des athlètes détaillé dans la Section 5.1.2. Karaté Canada n'a aucune obligation de combler les places vacantes si le bassin d'athlètes admissibles est épuisé.

5.3 Préparation à la performance

Tous les athlètes sélectionnés par Karaté Canada pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali devront se conformer à toutes les exigences et règles concernant les exemptions et les appels énumérées et décrites dans les critères de l'équipe nationale junior de Karaté Canada, au moment de leur sélection et à compter du moment de leur sélection jusqu'à ce qu'ils participent aux Jeux panaméricains juniors de 2021, inclusivement. Cela peut inclure la participation obligatoire à un camp d'entraînement désigné, si un tel camp est prévu.

Tous les athlètes sélectionnés pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali devront se conformer aux plans de préparation de l'équipe établis par l'entraîneur-chef de kumité de l'équipe nationale junior de Karaté Canada.

5.3.1 Maintien du poids

Il est attendu des athlètes sélectionnés par Karaté Canada en vue de participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali qu'ils maintiennent un poids raisonnablement proche de la limite de poids supérieure de leur catégorie des Jeux panaméricains juniors. Les athlètes ne doivent pas dépasser la limite supérieure de leur catégorie de poids de plus de 2 kg. Les athlètes qui ne parviennent pas à rester à moins de 2 kg de la limite supérieure de leur catégorie de poids des Jeux panaméricains juniors pourraient être renvoyés de l'équipe, à la discrétion de Karaté Canada.

5.4 Renvoi d'un(e) athlète sélectionné(e)

L'admissibilité des athlètes qualifiés pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali demeurera conditionnelle au respect par ces athlètes de toutes les exigences du bassin de l'équipe nationale junior, et ce, du moment de leur qualification / sélection jusqu'à la conclusion des Jeux panaméricains juniors de 2021.

Si un(e) athlète qualifié(e) ne satisfait pas à ces exigences, il (ou elle) pourra être renvoyé(e) de l'équipe canadienne de karaté des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

De plus, avant la nomination de l'équipe au COC, Karaté Canada dispose du pouvoir décisionnel final quant au renvoi de tout(e) athlète de l'équipe des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali. Suite à la nomination au COC, tout renvoi est assujetti à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Les motifs de renvoi comprennent, sans s'y limiter :

- l'incapacité de participer à la compétition pour cause de blessure, de maladie ou de toute autre raison médicale déterminée par le personnel médical de Karaté Canada;
- toute infraction aux règles de l'équipe et/ou le non-respect par l'athlète de ses obligations telles que définies dans l'accord de l'athlète de Karaté Canada 2021-2022;
- toute infraction au Code de conduite et d'éthique de Karaté Canada (https://karatecanada.org/fr/resources/gouvernance-policies/);
- toute conduite qui nuit à l'équipe ou à l'image de Karaté Canada ou à son programme de l'équipe nationale;
- le non-respect des protocoles, politiques et procédures antidopage de l'AMA, du CCES et du COC, y compris la participation aux contrôles hors compétition conformément aux règles de l'AMA, du CCES et du COC;
- le non-respect par l'athlète de la limite de poids établie (voir l'article 5.3.1 ci-dessus).

La décision de renvoyer un(e) athlète revient au directeur de la haute performance. Une telle décision devra toutefois être prise en consultation avec le directeur exécutif et être approuvée par le comité de haute performance de Karaté Canada.

5.4.1 Pouvoir décisionnel sur place quant au renvoi d'un(e) athlète de l'équipe :

Comme l'indique la section II, pendant la période de compétition sur place aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, le (ou la) chef d'équipe disposera du pouvoir décisionnel final. Si le (ou la) chef d'équipe est absent(e), c'est l'entraîneur(e)-chef de l'équipe nationale junior qui disposera de ce pouvoir (lequel comprend, mais sans s'y limiter, les décisions portant sur le renvoi d'un(e) athlète de l'équipe, la gestion des blessures, etc.).

VI. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

6.1 Confirmation des places de quota au COC et à KC par la WKF

La PKF a confirmé par écrit au COC les places de quota (athlètes sélectionnés / qualifiés) obtenues par le Canada le 30 mars 2021. Avec le soutien de KC, le COC confirmera à la PKF l'acceptation des places attribuées au plus tard le 22 mai 2021.

6.2 Nominations au COC et dévoilement de l'équipe

Quand Karaté Canada aura reçu confirmation des places de quota par la PASO et le COC, KC vérifiera l'admissibilité des athlètes sélectionnés / qualifiés.

Karaté Canada avisera les athlètes admissibles et sélectionnés / qualifiés, qui devront confirmer leur intention de participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali au plus tard le 22 mai 2021.

KC soumettra une liste des athlètes admissibles et qualifiés (qui ont confirmé leur intention de participer) au COC au plus tard le 24 mai 2021, et nommera ces athlètes au sein de l'équipe canadienne des Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

Karaté Canada annoncera publiquement la nomination de ses athlètes avant le 31 août 2021.

6.3 Réattribution des places de quota inutilisées

Le COC et tous les autres comités nationaux olympiques informeront la PKF de toute place de quota inutilisée, au plus tard le 5 juin 2021. La PKF peut réattribuer les places de quota inutilisées. La nomination finale des athlètes de karaté au COC aura lieu, au plus tard le 7 juin 2021.

VII. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si un changement de règle ou de politique de la PASO, de la PKF ou du COC a une incidence sur les critères de sélection établis dans le présent document, le conseil d'administration de Karaté Canada se réserve le droit de réviser et de modifier tout critère ou toute décision qui concerne ce processus de sélection. Karaté Canada annoncera toute modification des critères de sélection ou de la PIN sur son site Web dans les meilleurs délais.

VIII. APPELS

Les nominations de Karaté Canada au COC pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali peuvent être portées en appel conformément à la politique d'appel de Karaté Canada. Tout différend relatif à la procédure interne de nomination de Karaté Canada pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali doit être soumis conformément à ladite politique, ou peut être soumis directement au CRDSC avec le consentement de toutes les parties.

IX. PUBLICATION

La procédure interne de nomination de Karaté Canada pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali sera affichée sur le site Web de Karaté Canada et distribuée par courriel à tous les membres en règle du bassin de l'équipe nationale junior au plus tard le 17 mai 2021.

X. SÉLECTION DU PERSONNEL

Le directeur de la haute performance de Karaté Canada sélectionnera l'équipe de soutien, y compris le (ou la) chef d'équipe et le (ou la) ou les entraîneurs, pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali. Le personnel de soutien sera choisi dans l'optique de réunir les spécialistes pouvant aider les athlètes à monter sur le podium aux Jeux. Toutes les sélections sont assujetties à l'approbation du COC.

10.1 Chef(s) d'équipe :

Les chefs d'équipe nommés par Karaté Canada doivent satisfaire aux attentes et exigences de la *Description de poste de chef d'équipe* du Comité olympique canadien, disponible dans le manuel du chef d'équipe du COC.

10.2 Entraîneur(s) :

Afin d'être reconnu comme entraîneur(e) officiel(le) pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali, tout(e) entraîneur(e) nommé(e) par Karaté Canada doit être membre en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs, conformément à la politique de reconnaissance des entraîneurs du COC, d'ici le (date à confirmer).

Par défaut, l'entraîneur(e)-chef de l'équipe nationale junior de kumité de Karaté Canada aura, au moment de la nomination au COC, la priorité en ce qui concerne la sélection des entraîneurs pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali.

XI. DATES IMPORTANTES

Date	Activité
30 mars 2021	PKF doit informer KC des places de quota attribuées.
22 mai 2021	Karaté Canada doit obtenir la confirmation de tous les athlètes admissibles de leur intention de participer aux Jeux panaméricains juniors de 2021.

Avant le 31 août 2021	Karaté Canada annoncera publiquement les nominations de ses athlètes au COC pour l'équipe canadienne des Jeux panaméricains juniors de 2021.
7 juin 2021	La PKF confirmera toute éventuelle réattribution de quota au COC.
9 juin 2021	Karaté Canada confirmera la nomination provisoire de l'équipe au COC.
19 août 2021	Karaté Canada confirmera la nomination finale de l'équipe au COC.

XII. FINANCEMENT

Les athlètes devront assumer l'ensemble des coûts associés au processus de qualification en vue de la sélection pour les Jeux panaméricains juniors de 2021 à Cali. Le COC devrait apporter une aide importante aux membres de l'équipe (à déterminer).

XIII. CONTACT

Pour toute question ou précision sur le contenu de cette procédure interne de nomination, veuillez contacter le directeur de la haute performance de Karaté Canada, M. Kraig Devlin, à l'adresse suivante : kraig.devlin@karatecanada.org